



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Commission du Statut de l'Arbitrage du 25.06.2021
- PV Commission des Délégués du 26.06.2021

FONCTIONNEMENT DU DISTRICT - SEMAINE 27

REOUVERTURE DU DISTRICT

Les sites de MONTRY et de MELUN ré-ouvrent au public SUR RENDEZ-VOUS

Ouverture :

MELUN :

Lundi & mardi : 9H00 - 12H00 et 14H00 - 17H30

Mercredi : fermé

Jeudi & vendredi : 9H00 - 12H00 et 14H00 - 17H30

MONTRY :

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 10H00 - 12H30 et 14H00 - 18H00

Si la présence d'un club est nécessaire, ou bien si ce dernier sollicite le District, cela se fera uniquement par prise de rendez-vous auprès du Service Administratif.



REPORTAGES

- ◆ Les 90 ans du club de CLAYE-SOUILLY
- ◆ Une journée foot découverte au club de VILLEPARISIS

HORAIRES SPÉCIAUX

ENTENTES

Merci aux clubs de bien vouloir adresser par courriel officiel leurs demandes d'entente et/ou d'horaires spéciaux pour la saison 2021-2022

ENGAGEMENTS



Merci aux clubs qui n'ont pas encore finalisé leurs engagements de le faire le plus rapidement possible

Liste des clubs en page intérieure de ce numéro

CANDIDATURE

DÉLÉGUÉ OFFICIEL

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

Retrouvez l'annonce complète sur notre site internet

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSION

Vendredi 02 juillet 2021

Comité Directeur

18H00

ENGAGEMENTS MANQUANTS
ENGAGEMENTS INCOMPLETS – NON FINALISES
AU VENDREDI 2 JUILLET 2021

514952 – OZOUER LE VOULGIS CS

524330 – JOUARRE F.C.

527992 – GRANDE PAROISSE U.S.

531341 – EMERAINVILLE F.C.

547521 – MAGNY LE HONGRE F.C.

550862 – C.S. VILLEROY

552497 – CHAUMES GUIGNES U.S.

560364 – THOMERY FUTSAL CLUB

560738 – ENT. FOOT. PAYS FONTAINEBLEAU

581678 – MARLES ATHLETIC CLUB

520809 – MAISONCELLES F.C.

524715 – MAREUIL LES MEAUX U.S.

530262 – BUCEENNE A.S.

535520 – ANTILLAIS ROISSY EN BRIE AM

547565 – CHAMPENOIS MAMM. VER. F.C.

551739 – CHESSY FUTSAL CLUB V.E.

560342 – NOISIEL FOOT ACADEMY

560600 – A.S. RESBACIENNE

581531 – ESPOIRS MELUNAIS

851005 – GRESSOISE A.

Les clubs doivent impérativement remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., mis en place par la Ligue en début d'année 2019 : <https://extranet.lpiff.fr>

Pour vous accompagner, [une vidéo](#), également accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

**MERCI DE REGULARISER LA SITUATION LE
PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

Foot découverte à VILLEPARISIS



La nouvelle Section Foot Adapté de Villeparisis a reçu ce lundi 28 juin 2021 une soixantaine de participants pour une journée découverte.

Venus de différents établissements (l'ETAPPH de Lagny, EPMS de Claye, FAM de Pomponne, Foyer de Vie de Bussy, La Gabrielle de Claye, OASIS de Mitry et une classe Ulis de Tremblay), les jeunes se sont retrouvés au Stade des Petits Marais pour profiter de cette belle journée avec pour commencer quelques échauffements afin de se mettre en condition avant d'attaquer les petits jeux et ateliers mis en place pour l'occasion.



Jean-Claude DEROZIER, Président du club de Villeparisis, et toute son équipe ont accueilli sur la journée des personnalités venues témoigner leur soutien à cette belle initiative : Philippe COLLOT, Président du District, Bruno HENNEBELLE, Président de la Ligue du Sport Adapté, accompagné d'Emidio CORREIA et Eric POQUET, ainsi que M. Le Maire de Villeparisis, son Adjoint aux Sports et son Directeur des Sports. Etaient également présents Marie CANOLLE, CTD-PPF rattachée au District, Williams MONTECOT, CTF en charge du Sport adapté au sein du District, mais aussi Eric CABALLERO, parrain de cette manifestation, et Steve GAUDIN à l'origine de ce projet.

Nul doute qu'avec cette belle journée, placée sous le signe de la solidarité et de l'écoute, le club de Villeparisis a posé les bonnes bases pour cette nouvelle section qui possède une grande envie d'aller plus loin pour le plaisir des jeunes.



Le club de Claye-Souilly fête ses 90 ans



A l'occasion de ses 90 ans, le Club de Claye-Souilly a souhaité marquer l'évènement en écrivant un livre retraçant toute son histoire.

Le 28 juin 2021, la Présidente Marie-Colette ALBARELLO ainsi que son Comité Directeur ont organisé une cérémonie pour fêter la sortie de cet ouvrage.

Monsieur le Maire de Claye-Souilly avec son équipe municipale et Philippe COLLOT – Président du District étaient présents pour saluer le travail réalisé durant toutes ces années et partager les projets de développement à venir.

Félicitations !!



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 25 juin 2021

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Dominique CHATELLIER - Pierre HUBERT - Gilles TANNIER

Absents excusés : Larbi BENCHEIKH - Pascale GODEFROY - Bernard MARMION

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

DOSSIERS TRAITES PAR LA COMMISSION

Courriel de Monsieur Bruno PAYET en date du 1er juin 2021

Monsieur Bruno PAYET informe de sa décision d'arrêter l'arbitrage. Le District le remercie pour services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.

Courriel de Monsieur Patrick DEGRAS en date du 2 juin 2021

Monsieur Patrick DEGRAS informe de sa décision d'arrêter l'arbitrage. Le District le remercie pour services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.

SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées aux dossiers, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020-2021.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant la diminution de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2021-2022.

En outre, conformément à l'article 47-2 du Statut de l'Arbitrage, il est précisé ce qui suit littéralement rapporté :

« Tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du §1c (joueurs mutés), ne peut **immédiatement** accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place ».

Les amendes pour la saison 2020-2021, conformément à l'article 46 du Statut de l'Arbitrage sont :
Pour les clubs évoluant en DEPARTEMENTAL 1 de CENT VINGT Euros (120,00 euros) par arbitre manquant et multipliées par le nombre d'année d'infraction.

Pour les clubs des divisions inférieures de TRENTE Euros (30,00 euros) par arbitre manquant et multipliées par le nombre d'année d'infraction.

Il est rappelé qu'en cette saison particulière tous les candidats 2020-2021 ayant été reçus à l'examen théorique sont considérés comme couvrant leur club.

Candidats reçus en théorie aux 3 sessions organisées cette saison :

ANAR-Mehmet-	AS CHELLES
AVENEL-Gilles-	EMERAINVILLE F.C
BELAMRI-jibril-	BUSSY ST GEORGES FC
BIDAUD-Stephane-	AMICALE MONTEREAU A.S
CHAHNAMIAN-Hanna-	QUINCY VOISINS F.C. U.S
CHAPELLE-Julien-	GUIGNES Fc
DIARRA-Hamadi-	Sans Club
DJADOUF-Reda-	DAMMARTIN C.S
FERRARU-Robert-	AS CHELLES
GALLARDO-Thomas-	F.C. OZOIR 77
HOUAMED-Sana-	PONTHIERRY U.S
ISSILAME-Hakime-	Sans Club
KADI-Ayoub-	INTERNATIONAL ESPOIR CLUB CHATEAU THIERRY
KOFFI-N'guessan Séverin-	CHATELET EN BRIE U.S.
KONGA-Jules-	DAMMARIE LES LYS FC
LAGUETTE-Vivien-	PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C
LANTENOIS-Nicolas-	CHANGIS ST JEAN USSY U.S
LEMPEREUR-Lucie-	MORET-VENEUX LES SABLONS F.C.
LEPRADO-Jeremie-	VILLENNOY A.C.
LOUISERRE-Matys-	ST GERMAIN LAVAL ENT.S.L.
LOUISERRE-Robin-	ST GERMAIN LAVAL ENT.S.L.
MARIAGE-Kylian-	DAMMARTIN C.S
MARIAGE-Patrick-	VAL DE FRANCE F.
MARTIN-Andy-	FOOTBALL CLUB DE GUIGNES
MEHADJI-Toufik-	ST MARD A.S
NAJAH-Bilel-	SAVIGNY LE TEMPLE F.C
NDONGO NDZINGA-Jean Marie-	LOGNES U.S
NTANG ASSALA-Boris-	PAYS DE FONTAINEBLEAU
PEREIRA-Quentin-	Sans Club
PIQUIONNE-Sebastien-	DAMMARTIN C.S
PLANTIER-Cedric-	LAGNY MESSAGERS F. U.S
RAKOTOMALALA-Andriharivoia-	Sans Club
RATSIMBAZAFY-Harisoa-	REUNIONNAIS DE SENART A.S.C
RICHARD-Frédéric-	PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C
ROQUES-Robin-	LOGNES U.S
SEBBOUH-Mohamed Bilel-	AS CHELLES
SEBOU-Mohamed-	ST MARD A.S
SOLARI-Laurent-	PAYS CRECOIS F.C.
TCHIVANGA-Armel-	COMBS LA VILLE C.A
UTOH-Sabastine-	MORMANT F.C

Très jeunes arbitres formés à MORMANT les 21 et 28 octobre 2020

AGBODJION- PRINCE Yann
ANO KOUAME Elijah
BERNARD Benjamin
BOUGE Thomas
BOUROUIS Adam
CAZAMONT Mathis
CISSE Marvin
DOUNIA LOUFA Yvan
GONCALVES Leeroy
KLEIN Tiago

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022.

US AVONNAISE – manque 1 arbitre.
COMBS LA VILLE – manque 1 arbitre.
PONTAULT USM – manque 1 arbitre.
PORT PONTAULT – manque 2 arbitres.
QUINCY VOISINS – manque 1 arbitre.

CLUBS EN D2 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022.

LIEUSAINT – manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022

CHAMPENNOIS MAMMESIEN - manque 1 arbitre
ENT PAYS DE BIÈRE - manque 1 arbitre
ESPERANCE PROVINS SOURDIN - manque 1 arbitre

POMMEUSE FAREMOUTIERS - manque 1 arbitre

CLUBS EN D4 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

CONGISSOISE – manque 1 arbitre
DAMMARIE CITY - manque 1 arbitre
MARLES - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022.

NEANT

AUTRES DIVISIONS

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

BUCEENNE - manque 1 arbitre
OZOUEUR LE VOULGY - manque 1 arbitre

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022

COLLEGIEN – manque 1 arbitre
LESIGNY - manque 1 arbitre

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022

BREUILLOISE - manque 1 arbitre
BRIE FC - manque 1 arbitre
CHEVRY COSSIGNY - manque 1 arbitre

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

BRAY/MONTOIS - manque 1 arbitre.

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

MISY VILLENEUVE – manque 1 arbitre
SIVRY COUNTRY - manque 1 arbitre

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

COUNTRY - manque 2 arbitres
FRATERNELLE D'ESBLY- manque 1 arbitre
LA FORET - manque 2 arbitres
LAGNY MESSAGERS - manque 1 arbitre

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

NEANT

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

EVERLY- manque 1 arbitre
MJC PROVINS - manque 1 arbitre
N.U.S. ORVANAISE - manque 1 arbitre
PORT MITRY OURQ - manque 1 arbitre

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

BOIS LE ROI - manque 1 arbitre
CHAMPS FC – manque 2 arbitres.
FERTE/JOUARRE – manque 2 arbitres
HERICY-VUL - manque 2 arbitres
PLESSIS/MAY – manque 2 arbitres
VILLENOY - manque 1 arbitre

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

ALLIANCE 77 - manque 1 arbitre
AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre
BRESMONT - manque 1 arbitre.
MOUROUX manque 1 arbitre

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2021-2022 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

ILES LES VILLENOY - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre
ETREPILLY - manque 1 arbitre
GRANDE PAROISSE - manque 1 arbitre
JOUARRE FC - manque 1 arbitre
MAISONCELLES EN BRIE manque 1 arbitre
MAROLLES - manque 1 arbitre.
VILLEROY - manque 1 arbitre

RAPPELS

ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage, en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, **qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, **sur sa demande**, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « Mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales, **mais attention ne doivent être pris en compte pour l'application de l'article que les « vrais » arbitres du club (titulaires d'une licence d'arbitre) et non les « simples » candidats inscrits cette saison à une formation** (PV du BELFA du 22-04-21)

Si le club a deux arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

Les clubs de District susceptibles de bénéficier de cette disposition sont priés de faire connaître leur choix par écrit au District, avant le début des compétitions.

RAPPEL IMPORTANT

Les décisions prises par la Commission sont susceptibles d'appel dans les délais et formes prévues par les règlements.

La Commission rappelle à tous les clubs de respecter scrupuleusement la date limite de renouvellement des licences de leurs arbitres afin que ceux-ci puissent les représenter au Statut de l'Arbitrage.

Etant ici précisé que la date limite pour qu'un arbitre puisse représenter son club **est le 31 août de la nouvelle saison** conformément à l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage appliquera systématiquement cette date pour déterminer le rattachement de l'arbitre à son club.



Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du samedi 26 juin 2021

Présidence : Jean-Marc DENIS

Secrétaire de séance : Daniel CARDOUX

Présents : Mmes Corinne NIEGARDOWSKI, Marielle BAUD, Ms. Jean-Louis CAMPOS, Julio MARQUES, Eric OUCHENE, Patrick STEFFEN, Olivier VESCHAMBRE

Absents excusés : Ms. Kamel AROUNI, Pascal BURTONT, Bruno GLISSE, Pascal LAUZE, Mickael MAETZ, Michel MOREELS, Luis LAGARTO, Akly SAF, Benoit TAVERNIER, Mohamed GACEM

Absents : Ms. Freddy BISMUTH, Antonio CABRAL, Manuel DA SILVA, Samir GHRAIRI, Mustapha IDIR, Robert JOYEZ, Franck LECOURT, André LE MINOUX, Stéphane LEGENDRE, David MACIEJEWSKI, Mohamed ZENAINI

Réunion de fin de saison des délégués officiels du District de Seine et Marne

1/ Ouverture de la réunion par Jean-Marc DENIS (Président)

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués présents en espérant que toutes et tous soient en bonne santé et qu'ils n'ont pas été touchés par la covid ainsi que leurs proches
- Le Président regrette le nombre d'absents non excusés à cette réunion
- Quelques mots sur cette saison blanche qui laisse un goût amère à toutes et à tous
- Pour la saison à venir, pour les rencontres couvertes par les délégués du District, les dispositions restent inchangées.

2/ Point sur les délégués

- Départ pour raisons professionnels de Ms. Jean-Marc FRANCOIS et Michel MOREELS. Le Président les remercie pour les services rendus au Football Seine et Marnais
- Corinne NIEGARDOWSKI et Franck LECOURT sont proposés pour passer délégués en Ligue. Le Président leur souhaite bonne chance dans leur nouvelle fonction.

3/ Informations

- Le Président va se rapprocher des arbitres par l'intermédiaire de la CDA pour organiser une réunion de début de saison pour harmoniser le travail de chacun lors des rencontres
- Un appel à candidature va être fait sur le journal du District Seine et Marne
- Une réunion de début de saison sera organisée (date et lieu à déterminer) pour rassembler les délégués et faire une petite révision des règlements qui sont restés non appliqués durant cette triste saison. Présence souhaitée de toutes et de tous

Le Président souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous et de revenir en pleine forme pour la rentrée et rappelle de rester toujours prudent face au virus